Nations Unies S/2002/1204



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 octobre 2002

Original: français

Lettre datée du 25 octobre 2002, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la résolution 1439 (2002) que le Conseil de sécurité a adoptée le 18 octobre 2002 et par laquelle il a prorogé le mandat de l'instance de surveillance créée en application de la résolution 1295 (2000) pour une nouvelle période de deux mois prenant fin le 19 décembre 2002, sous réserve de réexamen. Au paragraphe 5 de la résolution 1439 (2002), le Conseil m'a prié de nommer, dès l'adoption de la résolution et en consultation avec le Comité créé en application de la résolution 864 (1993) concernant la situation en Angola, deux experts comme membres de l'instance de surveillance.

En conséquence, et après avoir consulté le Comité, je vous informe que j'ai nommé les deux experts dont les noms suivent :

L'Ambassadeur Juan Larrain (Chili);
M. Ismaïla Seck (Sénégal).

J'ai en outre demandé à l'Ambassadeur Juan Larrain de continuer à présider l'Instance de surveillance.

(*Signé*) Kofi A. **Annan**

02-66790 (F) 301002 301002